

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 février 2014

Présents: Jean-Luc LUEZ - André NEVEU - Emmanuel DARMEDRU - Bruno SALLES - Gilles BERGER- Henri BOUILLOUX - Chantal ARMENI- Maurice SOURD- Marinette THAUVIN- Denis AUGEZ - Michel CARRE - André NOC

Absents excusés: Céline MOREL

Absent non excusé : David COSTA

Emmanuel DARMEDRU est désigné secrétaire de séance.

**Sous la présidence de Mr Emmanuel DARMEDRU,
Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants,**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote des Comptes Administratifs

1. COMMUNE : (BUDGET PRINCIPAL)

Le compte administratif de l'année 2013 laisse apparaître un excédent total de 474 568.55 euros réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent 451 684.02 euros
- Section d'investissement : excédent de 22884.53 euros

2BUDGET Annexe Auberge du Suran

Le compte administratif de l'année 2013 se solde par un excédent de 4513.45 euros réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 12 366.40€
- Section d'investissement : déficit de 7852.95€

3. BUDGET Annexe Lotissement « En Richer »

Le compte administratif de l'année 2013 se solde par un déficit de 47 465.48 euros

- Section de fonctionnement : excédent de 11 500€
- Section d'investissement : déficit de 58 965 .48€

4. BUDGET Annexe Lotissement « En Charnet »

Le compte administratif de l'année 2013 se solde par un déficit de 11 500 euros en fonctionnement

AFFECTATION DES RESULTATS

Pour le budget communal :

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 151 000€ en dépenses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en vue de l'élaboration du budget primitif 2014,

Décide de reporter en recette de fonctionnement au 002 la somme de 323 568.55€

Décide d'affecter la somme de 128 115.47€ au 1068 en recette d'investissement

Décide de reporter en recette d'investissement au 001 la somme de 22 884.53€

Pour les Budgets annexes,

Le Conseil Municipal, décide de procéder à la reprise des résultats tels qu'ils figurent au compte administratif pour les budgets du lotissement « En Richer », du lotissement « En Charnet ».

Budget auberge :

Compte tenu du déficit de 7852.95€ en investissement, le Conseil Municipal, décide

D'affecter la somme de 7852.95€ au 1068 en recettes d'investissement

De reporter le déficit de 7852.95€ au 001 en dépenses d'investissement

D'inscrire la somme de 4513.45€ au 002 en recettes de fonctionnement

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

Vote des Taux d'Imposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'augmentation ou non des taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2014 de la manière suivante :

Taxe d'habitation : 8.60%

Taxe foncier bâti : 10.60%

Taxe foncier non bâti : 35.11%

Vote des Budgets

1. Budget Principal

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 623 368.55 euros et pour la section d'investissement à 661 209.55 euros

Les principales opérations d'investissement sont :

- Remboursement école et Cantine Capital Emprunt
- Acquisition foncières
- Salle Polyvalente Bohas
- Programme de Voirie
- Fonds de concours voirie Communauté de Commune
- Local Matériel Meyriat
- Révision du PLU
- Réparation de la toiture des églises
- Restauration du Four de Chiloup
- Participations communales GAEC de Charinaz
- Participations communales bâtiment viticole Rignat
- Aménagement Rangements secrétariat Mairie
- Restauration du lavoir de Rignat
- Signalétique des commerces et des bâtiments
- Mobilier salle de Bohas
- Renforcement éclairage public en courtisane
- Opération d'aménagement " Fléchonnières " et " Bohas "
- Acquisition d'un photocopieur

2. Budget Annexe Auberge du Suran

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 14 008.45 euros et pour la section d'investissement à 19 047.95 euros.

3. Budget annexe du lotissement « En Richer »

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 85 465.48 euros et pour la section d'investissement à 106 430.96 euros.

4. Budget annexe du lotissement « En Charnet »

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 23 000 euros et pour la section d'investissement à 11 500 euros.

DIA Folliat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat. Cette demande porte sur une parcelle non bâtie au Noyer, cadastrée 048 A 918, de 47 m2, située en zone U.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Cantine scolaire :

L'avocate du SIVOS est venue constater l'état de la cuisine de la cantine de Bohas. Une procédure d'expertise judiciaire est engagée auprès du Tribunal Administratif.

Eglises communales :

Monsieur le Maire et les adjoints ont visité en date du 05 février les trois églises de la commune pour évaluer les réparations à intervenir.

-Eglise de Bohas : pas de fuite mais des tuiles sont à changer

-Eglise de Meyriat : pas de fuite directe sur le toit, mais des problèmes de zinguerie à solutionner

-Eglise de Rignat : le toit de la nef latérale nord est complètement à refaire.

Salle des 3 amicales à Rignat :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mrs Sourd Maurice, Jérôme Aufranc et Henri Berger, présidents de l'amicale de chasse, de l'amicale culturelle et de l'association des anciens combattants.

Les eaux pluviales du chemin du Lavoir, ruissellent et s'écoulent sur le terrain de la salle des trois amicales

Le Conseil Municipal propose que lors des prochains travaux de voirie une moraine soit aménagée pour dévier les eaux pluviales.

Association « Les Chemins Libres »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Limon Bernard, président de l'association « Les Chemins libres ».

Mr Limon décrit le projet « Sentinelle » qui consiste à la réalisation d'un grand cairn en pierre sur le territoire communal du sommet du Mont de Rignat, à la Louvetière.

L'association sollicite la commune pour disposer d'une zone au sommet du pâturage, l'autorisation d'accéder aux véhicules durant la durée des travaux, de maintenir le passage pour randonner, de garantir la non présence de bétail dangereux pour les visiteurs.

Le Conseil après en avoir débattu, souhaite plus de précisions concernant la mise en œuvre de cette démarche (responsabilité de la commune, entretien, sécurité, ...)

Subvention du FISAC (Ministère de l'artisanat du commerce et du tourisme)

Madame Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, a informé la commune de l'attribution de 9720€ sur les crédits du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) à Mr Jean-Yves Wiart, pour le financement de la création d'un commerce multiservices à Rignat.

Demande de location d'un local de stockage par Denis Augez

Mr Denis Augez, sollicite la commune à titre professionnel pour louer le local situé Route de Bourg, occupé pour partie par le centre de secours, afin de stocker des véhicules et de désenclaver le centre du village.

Monsieur le Maire précise que ce local a été acquis à Mr Baldasso par la Communauté de Communes, et que ce courrier sera transmis à la Communauté avec un avis très favorable.

Commission voirie du 30 janvier

Gilles Berger délégué titulaire de la commission voirie de la Communauté de Communes, rend compte de la dernière réunion.

Sébastien Boyer, technicien à la communauté de Communes, a terminé le travail de hiérarchisation des voies communales, qui prend en compte l'état de la voie, (entretien, réseaux, trafic...), les travaux et leur coût à prévoir, ...

La commune a un droit de tirage de 22 486€ pour 2014 et devra prévoir au budget un fonds de concours de 89 000€ à reverser à la Communauté de Communes (qui comprend les travaux de voirie de Chiloup, de la Panicière à Charinaz le Haut, de la place de Meyriat)

En 2014, la communauté de communes prévoit un déblocage de 250 000€/an pour 6 ans pour l'ensemble des communes.

La répartition des travaux correspondant à cette enveloppe est encore en réflexion, et fera l'objet de décision dans le cadre de la prochaine mandature du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallière.

Courrier de Mr Gilles Bollard

Par courrier du 20 décembre 2013, Mr Gilles Bollard a saisi le Conseil Municipal de 2 sujets :

- Le cheminement du réseau de desserte en eau potable sur les parcelles privées
- La coupe d'un chêne et le remblaiement d'une parcelle municipale située au milieu des terrains d'exploitation du GAEC.

S'agissant du tracé de la canalisation AEP, Monsieur le Maire rappelle que la commune a desservi le GAEC jusqu'à la limite entre le domaine public et le domaine privé et que la desserte en domaine privé est de la responsabilité du GAEC. Il appartient donc à cette structure de mettre en œuvre les outils juridiques appropriées aux concessions de tréfonds.

S'agissant de l'arbre coupé : il s'agit d'un peuplier et le terrain a été effectivement remblayé avec l'accord oral de la commune. La régularisation du parcellaire devra intervenir par cession de la commune après saisine du Conseil Municipal.

Nomination de la salle de Bohas.

Mr Denis Augez, a demandé que soit rajouté à l'ordre du jour la possibilité de donner un nom à la salle du centre du village de Bohas. Il propose de distinguer Jean-Paul Vermorel.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la nomination des rues il avait été décidé de ne pas donner de nom de personnes aux rues ainsi qu'aux places et bâtiments publics. Il propose donc au Conseil Municipal au lieu de nommer la salle, de mettre en place une plaque commémorative ou une galerie de portraits rappelant toutes les personnes ayant contribué à la construction de cette salle. La décision définitive sera prise par le prochain Conseil.

Bilan opérationnel du CIS du Suran

Suite à l'assemblée générale du CIS du Suran le 24 janvier, le bilan opérationnel 2013 est présenté au Conseil Municipal.

Prochain Conseil le 18 mars 2014.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**